

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre

PRESENTS : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Evelyne **MAREAUX**, Sébastien **RAIMAND**, Adjoint, Céline **DALIBARD-GODART**, Franck **CANAPLE**, Conseillers délégués, Claudine **COLLET**, France **DARRAS**, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Denise **BUISSSE**, Chloé **TROUILLIEZ**, Christian **BINOIT**, Bertrand **LAPOUILLE**, Alexandra **CARTON**

EXCUSES : Philippe **BODIN**,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Delphine **LECLERCQ** (procuration donnée à M Franck **CANAPLE**), Frédéric **GARIN** (procuration donnée à M Patrick **DEHEN**), Hugo **TAVIAUX** (procuration donnée à Mme Chloé **TROUILLIEZ**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Chloé **TROUILLIEZ**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2021

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19/11/2021 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

VALIDATION ENTREPRISE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE ET SALLE DES SPORTS / DOJO

2021.12.61

Monsieur le Maire,

- Informe l'assemblée de l'octroi de la subvention DSIL en faveur de la rénovation thermique, d'un montant de 44 175 € pour le projet de remplacement des chaudières anciennes générations des bâtiments communaux (salle de sports/dojo et école maternelle)
- Précise que ces travaux font aussi l'objet d'une demande de subvention, Fonds de concours du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, permettant ainsi une diminution de la part à charge communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, en procédure adaptée :

- **De confier** les travaux de chauffage **aux Ets Xavier DENIMAL**
 - o Pour un montant de 34 178.50 € HT, soit à la somme de 41 014.20 € TTC pour l'école maternelle ;
 - o Pour un montant de 45 553.80 € HT, soit à la somme de 54 64.56 € TTC pour la salle de sports/dojo
 - o Le paiement des travaux se fera par bâtiment.

Soit un montant global de 79 732.30 € HT, soit 95 678.76 € TTC

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

(Pour information, Monsieur le Maire a informé que Monsieur Bodin était plus favorable à la proposition commerciale de M Willy Ferrier

CONTRATS ASSURANCES RC+DAB, PREVOYANCES STATUTAIRE, AUTOMOBILE, PROTECTION JURIDIQUE

2021.12.62

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des renouvellements des contrats d'assurances de la commune, il y a lieu de passer un marché public d'assurances.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date des 25 mars 2021 et 30 septembre 2021 de recourir à un audit des assurances de la commune (personnel, bâtiments et véhicules) et confiant à la Société Auditassurances l'audit des contrats d'assurances actuels avec assistance complète pour la passation des marchés publics d'assurances, ainsi qu'un service conseil permanent.

Vu l'appel à concurrence, procédure adaptée paru sur la plateforme marché public du CDG59 et dans le BOAMP pour les lots :

- N° 1 Responsabilité Civile + Dommages Aux Biens et risques annexes,
- N° 2 Automobile et risques annexes,
- N° 3 Prévoyance Statutaire,
- N° 4 Protection Juridique,

Vu le tableau et le rapport d'analyse des offres,

Considérant les dossiers administratifs recevables des candidats,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Autorise Monsieur le Maire à signer les offres pour valoir marché public d'assurances, pour une période de 4 ans, à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025 avec les sociétés d'assurances suivantes :

- Lot N° 1 RC+DAB à la SMACL **pour un montant de 10 912,58 € TTC** (dix mille neuf cent douze euros et cinquante-huit centimes),
- Lot N° 2 Flotte Automobile à Great Lakes / Pilliot **pour un montant de 2 852,22 € TTC** (deux mille huit cent cinquante-deux euros et vingt-deux centimes) y compris Auto collaborateur
- Lot N° 3 Prévoyance Statutaire à la SMACL-MUTEX **pour un montant de 14 456,00 € TTC** (quatorze mille quatre cent cinquante-six euros) CNRACL et IRCANTEC avec le décret du 1/02/2021.
- Lot N° 4 Protection Juridique à la SMACL **pour un montant de 166,48 € TTC** (cent soixante-six euros et quarante-huit centimes).

Soit un marché d'assurances d'un montant annuel de 28 387,28 € TTC ou de 113 549,12 € TTC pour la période de 4 ans.

REMBOURSEMENT ACHAT DE PARTITION DE MUSIQUE – CEREMONIE GENDARMERIE

2021.12.63

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la cérémonie de la gendarmerie, Monsieur Fabien GOUBET, Directeur de l'Harmonie Municipale a dû acheter une partition de musique pour un montant de 62,90 € et qu'il y a lieu de le rembourser.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de rembourser l'achat une partition de musique pour un montant de 62,90 € à Monsieur Fabien GOUBET, Directeur de l'Harmonie municipale.

D.S.I.L. - Plan de relance – RENOVATION ENERGETIQUE

2020.12.64

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de remplacement de la chaudière ancienne génération de l'école primaire est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, programmation 2022.

Ayant pris connaissance des tarifs (sourcing) proposés par l'entreprise Xavier DENIMAL qui s'élèvent à 37 425 € HT, soit la somme de 44 910, 00 € TTC

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet,
- **Sollicite** une subvention *au taux de 80%*, au titre de la D.S.I.L. 2022, soit une subvention escomptée *de 29 940,00 €*.
- **Le complément de financement sera assuré comme suit :**
 - Autre subvention (à préciser) 0,00€
 - Emprunt 0,00€
 - Fonds propres de la commune 14 970,00€**(Ce montant est calculé sur le montant TTC de l'opération)**
- **Rappelle** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2022.
- **Certifie** que les travaux seront réalisés après réception de la décision attributive de subvention DSIL.

MODIFICATION COMPLEMENTAIRE COMPTABILITE M 57

2021.12.65

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la délibération du 30 septembre 2021 **décidant de passer à la M57** au 01^{er} janvier 2022 par anticipation et qu'il y a lieu d'y apporter des éléments complémentaires, non connus à la date de la délibération.

Vu l'avis du comptable en date du 21/09/2021, qui sera annexé à la délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Rappelle le passage à la M57** au 01^{er} janvier 2022 par anticipation
- **Décide l'adoption de la m57 en version simplifiée et choix par nature**
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 33, Rue de la Marlière appartenant à M et Mme GUIOT

- L'immeuble sis 32, Rue du Quartier appartenant à Mme DEHONDT
- L'immeuble sis, Ruelle Gravez, appartenant à Mme TKACZ

REFLEXION SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES CHEMINS ET VOIRIES

Monsieur Franck Decamps présente à l'assemblée la synthèse réalisée sur l'état des voies communales, chemins ruraux, fossés et signalétiques. Le conseil municipal devra se prononcer lors de prochaines réunions de conseil municipal sur la priorisation des travaux de réfection de voirie et notamment l'établissement d'un programme pluriannuel.

Les travaux de curage de création de fossés, résorption de nids de poules seront réalisés au fil de l'eau par les services techniques

Monsieur Decamps, présente pour information les devis de réfection d'une partie de la Rue de Glarge, la Rue Nationale, Le chemin du Bosquet, le Chemin Jaugeon et le Chemin du Moulin à vent.

D'autres devis sont en attente de réception, début d'année, un dossier aide village et bourg, volet voirie sera présenté au Département.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Decamps pour cette présentation et pour le travail réalisé avec Messieurs Bodin et Trouilliez.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents courriers et points divers, à savoir :

- Remerciement à Monsieur Franck Canaple, conseiller délégué pour le choix des illuminations de Noël. D'autres endroits seront illuminés l'année prochaine.
- Remise du Chèque de 10 523,12 € (roses et les généreux donateurs) à la Ligue du Nord contre le Cancer. Monsieur Philippe Lety, ancien maire et ancien président de l'amicale des maires de l'ancien canton de Solre remettait aussi un chèque de 909 € suite à la dissolution de l'association.
- Quelques chiffres depuis le début de l'opération (corrida, repas choucroute, roses et dons :
 - * 69 000 roses sur 20 ans.
 - * 183 000 € reversés à la Ligue du Nord depuis le début (corrida, repas choucroute et l'opération 5000 roses).
- Sauf consignes sanitaires restrictives, les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 14 janvier 2022.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Solre-le-Château (Nord) on the left, which is circular and contains a central emblem with a figure and a star. To the right of the seal is a blue ink signature that appears to be 'Patrick Dehen'.

Patrick DEHEN